



Comment recuperer ma caution?

Par **zorel62410**, le 11/06/2009 à 22:01

Bonjour,
je suis locataire d'une maison, j'ai emmenagé avec mon amie de qui je me suis séparé peu de temps après.
n'ayant pas de chequier je lui ai donné l'argent liquide pour qu'elle fasse le cheque de caution.
depuis peu j'ai appris que lors de notre séparation elle est allée réclamer la caution au propriétaire, ils lui ont rendu.
que faire?? quels sont mes droits (sachant que je vis toujours dans la maison)??
je viens de retrouver un emploi après de nombreux mois d'inactivité, j'envisage donc de déménager d'ici peu
comment puis-je récupérer ma caution?
si les propriétaires sont en tord, puis-je partir sans préavis??
si n'ont plus la caution comment se passe l'état des lieux??
merci d'avance

Par **jeetendra**, le 12/06/2009 à 09:26

bonjour, prenez contact avec l'ADIL du nord à Lille, ils vous renseigneront efficacement, courage à vous, bonne journée

ADIL du nord
1 rue Edouard Herriot
BP 11 - 59008 Lille Cedex
Téléphone : 03 28 16 07 70

ou

2, rue Desrousseaux
59000 Lille
Tél. : 0825 34 12 63

Par **zorel62410**, le **12/06/2009** à **16:01**

merci beaucoup je ne connaissait pas cette organisme j'ai pu avoir les reponses a mes questions, bonne journée et encore merci

Par **jeetendra**, le **12/06/2009** à **18:57**

de rien, bonne soirée et bon début de week-end à vous